

## OFFRE D'EMPLOI

La FONDATION SAVART, 15 établissements et services, 270 salariés, 576 personnes accompagnées, recrute pour l'Institut Médico Professionnel & la Section Autiste accueillant 56 adolescent(e)s et jeunes adultes en situation de handicap mental à la Neuville Bosmont, dans le cadre du projet de restructuration de la Section Autiste :

### UN ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL (AMP, AVS) (H/F)

Réf. Annexe 3 de la CCNT du 15.03.1966

**CDI - Temps plein à pourvoir à partir du 1<sup>er</sup> juin 2021**

#### PROFIL DU POSTE :

- Diplôme d'Etat d'AES ou AMP ou AVS exigé,
- Esprit d'innovation, d'analyse et de synthèse,
- Intérêt pour travailler sur les problématiques liées à l'adolescence,
- Capacité d'animation d'activités sportives adaptées,
- Attention particulière pour une pratique favorisant une démarche de bientraitance,
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat avec d'autres établissements et services,
- Connaissance générale du cadre réglementaire du secteur médico-social,
- Vous avez une expérience significative dans le secteur du handicap mental,
- Expérience auprès d'adolescents autistes souhaitée.

#### CONDITIONS :

Temps plein du lundi au vendredi

RÉMUNÉRATION : Selon la CCNT 15.03.1966 :

- Coefficient de base : 406 (plus ancienneté)
- Valeur du point : 3,80 €
- Indemnité de sujétion spéciale : 9.21%

Soit 1 684.89 € brut de base par mois pour 151.67 h de travail.

#### MISSIONS PRINCIPALES :

Sous l'autorité du Directeur et du Chef de Service, vous assurez, entre autres :

- L'accompagnement quotidien des adolescents à travers des ateliers éducatifs et préprofessionnels,
- L'accompagnement en internat des adolescents de l'IMPro et de la Section Autiste,
- L'animation d'activités éducatives et sportives le mercredi après-midi une semaine sur deux,

#### CANDIDATURE :

Candidature à envoyer avant le 18/06/2021 à Monsieur le Directeur de l'IMPro et Section Autiste – 2 Grande Rue – 02 250 La Neuville Bosmont.

Candidature avec lettre de motivation manuscrite, CV, copie des diplômes et du permis de conduire, casier judiciaire N°3 de moins de 3 mois & vaccinations à jour (Hépatite B).